

## Comité Syndical du 17 Jui

Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Extrait du Registre des Dé Reçu en préfecture le 02/07/2024 Publié le ID: 085-258501634-20240701-DELIB482024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Vix, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :						
		CHOLLET Joël		BENET		
		MOREAU Yannic	k	DAMVIX		
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 11/15		BORDET Bernard		LE MAZEAU		
		ROBIN Noël		LIEZ		
		GELOT Jean-Marie		MAILLE		
		POITIERS Dominique		RIVES D'AUTISE		
		GUITON Jacky		PUY DE SERRE		
		GUILLON Denis		ST HILAIRE DES LOGES		
		CHATAIGNE Jean-Louis		ST SIGISMOND		
		CHEVALLIER Jean-Claude		VIX		
		BAUDOUIN Jacques		XANTON CHASSENON		
CC SUD VENDÉE LITTORAL 07/14		LEGERON Joël		L'ILE D'ELLE		
		CHARPENTIER Arnaud		LUCON		
		GUINOT Bertrand		MOREILLES		
		CAREIL Pierre		STE GEMME LA PLAINE		
		BOURNEL Paul		STE RADEGONDE DES NOYERS		
		LANDAIS Jean-Marie		TRIAIZE		
DA		DAVID Laëtitia		VOUILLÉ LES MARAIS		
CC PAYS FONTENAY		GATINEAU Dominique		AUCHAY SUR VENDEE		
		BOULARD Stéph		DOIX LES FONTAINES		
		VERGNAUD Benj	jamin	FONTENAY LE COMTE		
		MAROT Roger		LONGEVES		
		BOBINEAU Joël		MERVENT		
VENDÉE		RIDEAUD Daniel		MONTREUIL		
10/22		SAVINEAU Michel		PISSOTTE		
		POUZET Michel		ST MARTIN DE FRAIGNEAU		
		RAGUIN Pierrette	е	ST MICHEL LE CLOUCQ		
		BAUDRY Yves		SERIGNE		
CC PAYS DE LA		BECOT Pascal		ST SULPICE EN PAREDS		
CHATAIGNERAIE 01		1				
Total délégués présents : 29/64						
		R Alain	FAYMOREAU		à M. CHOLLET Joël	
	LANDAIS Bernard		CHAMPAGNE LES MARAIS STE PEXINE		à M.BOURNEL Paul	
	GANDRIEAU James LAMY Judicaêl				à M. CHARPENTIER Arnaud	
GUIGNA			LA TAILLEE		à Mme DAVID Laetitia	
		DEAU Jean-Marie	BOURNEAU FOUSSAIS PAYRE		à M. GATINEAU Dominique à M. BOULARD Stéphane	
		IDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES		à M. BAUDRY Yves	
	GUENION			DES PONTAINES	à M. BECOT Pascal	
Total représentés : 08/64						
Total representes : 00/04						

Total présents et représentés : 37/64

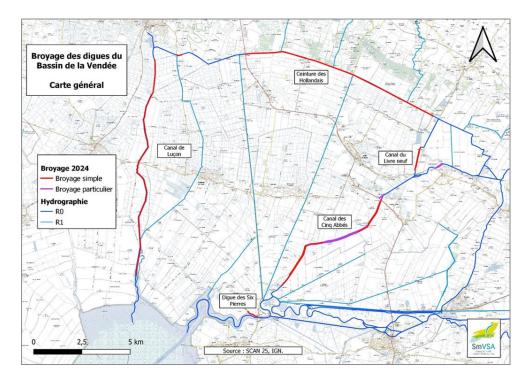
Envoyé en préfecture le 02/07/2024 t Reçu en préfecture le 02/07/2024 Publié le ID : 085-258501634-20240701-DELIB482024-DE

## OBJET: MARCHE BROYAGE DIGUE FLUVIALES ET MARITIMES RESULTATS CAO - DELIB N°48/CS 17 JUIN 2024

L'objectif du marché est de maintenir un entretien annuel par broyage de la végétation herbacée et buissonnante afin d'empêcher un boisement généralisé des digues. Cela permet également de suivre leur état pour la sécurité des personnes et des biens.

La consultation a eu lieu durant le mois d'avril avec 2 lots pour un passage en juin et un en automne :

- Lot 1 : digues du canal des Cinq Abbés, du Livre Neuf, de la Ceinture des Hollandais, du Canal de Luçon et de la digue des Six Pierres sur 34 000 ml.
- Lot 2 : Broyage particulier de la digue des Cinq Abbés sur 7000 ml



Deux entreprises (BOCASEVRE et DTM BOSSARD) ont répondu à l'offre pour les 2 lots.

Suite à cette analyse, la Commission d'Attribution des Offres (CAO) du 06 mai a décidé de retenir l'entreprise DTM BOSSARD qui est arrivée au 1<sup>er</sup> rang pour le lot 1 et 2 avec un montant total de 21 991,52 € TTC pour 80 km de digues (passage en juin et automne).

Pour rappel, une délibération a été précédement passée pour ce marché pour un montant de 45 000 € TTC. Il n'y a donc pas lieu de reprendre de délibération.

Lots - entreprises	Dépenses € TTC
Lot n°1 – DTM BOSSARD	16 732,75 €
Lot n°2 – DTM BOSSARD	5 258,77 €
TOTAL Dépenses	21 991,52 € €

De plus, dans le cadre de la déclaration du système d'endiguement, le Syndicat va devenir responsable de l'entretien d'un linéaire supplémentaire de digues. Puisque ce marché de broyage est un marché à bons de

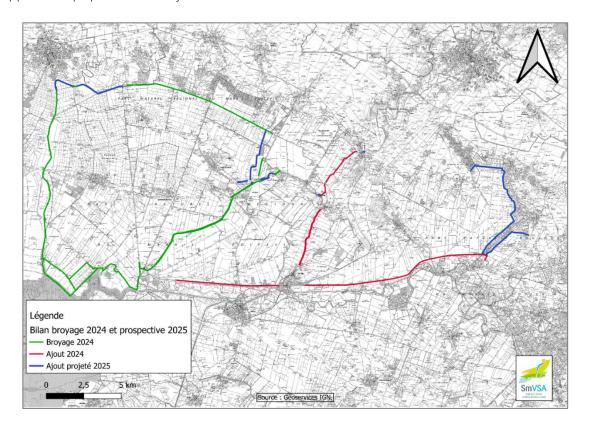
commande, et en dessous de l'estimatif initial, il est proposé d'utiliser la dispinscrite au budget pour entretenir les digues qui devraient être transférées

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le/SA à partir de juillet 2024.
ID: 085-258501634-20240701-DELIB482024-DE

La carte ci-dessous localise ce qui était prévu à l'origine du marché, ce qui est ajouté dans la limite de l'enveloppe et ce qui pourrait être ajouté en 2025.



Cela permettra de poursuivre l'entretien qui avait été nécessaire pour mener l'étude système d'endiguement et d'éviter le retour d'un enfrichement de certaines portions de digues, dont le traitement serait à terme onéreux pour le Syndicat mixte.

Un certain nombre de discussions avec les ASA, les exploitants et les propriétaires doivent être menés afin de définir ce qui est réalisé par les uns et les autres, pour que le Syndicat mixte puisse préparer efficacement le broyage 2025.

La CCSVSA a aussi demandé à être intégrée à la concertation afin de mieux définir le « qui fait quoi » sur les digues disposant de pistes cyclables.

## Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical:

- Se prononce favorablement sur le principe d'extension du linéaire de digues à entretenir, dans le respect de l'enveloppe inscrite au budget.
- Autorise le Président à signer les marchés ou autres documents nécessaires à la mise en œuvre de l'action.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus Au registre sont les signatures Pour extrait conforme, LE PRESIDENT, Arnaud CHARPENTIER